



16ème législature

Question N° : 7151	De Mme Karine Lebon (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Accès prioritaire aux ultramarins en logements étudiants	Analyse > Accès prioritaire aux ultramarins en logements étudiants.
Question publiée au JO le : 11/04/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de signalement : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Karine Lebon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les étudiants ultramarins à trouver un logement étudiant au moment de s'installer en Hexagone. En un peu moins de 20 ans, selon les chiffres du ministère, la population étudiante a augmenté de 650 %. Actuellement, ce sont 38 000 étudiants des outre-mer qui suivent des études supérieures dans l'Hexagone dont 6 000 nouveaux entrants. Entre 2018 et 2019, dès la mise en place de Parcoursup, le nombre d'étudiants ultramarins contraints de quitter leur territoire a augmenté de 14 %. Il faut noter que les étudiants originaires de territoires d'outre-mer sont plus nombreux à être en situation de précarité. En effet, selon l'INSEE, à La Réunion, 50 % d'entre eux sont issus d'un milieu défavorisé. À Mayotte, ce sont plus de 71 % des étudiants qui sont concernés par la précarité. Cette situation pose la question urgente de l'accès au logement pour ces quelque 2 300 étudiants qui quittent l'île de La Réunion chaque année (données INSEE) pour se former en Hexagone. Il existe, en effet, aujourd'hui des dispositifs donnant, à niveau de bourse égal, la priorité aux étudiants ultramarins dans l'attribution d'un logement en résidence universitaire. Les étudiants ultramarins sont frappés par une discrimination au logement liée à la situation géographique et économique de leurs garants. La garantie VISALE permet, en partie, de pallier ce problème, mais expose à une autre forme de discrimination de la part des bailleurs privés. Il est, de plus, non négligeable de préciser que l'éloignement des jeunes ultramarins de leur famille et leur culture est un facteur d'échec. Ces problèmes se cumulent souvent avec ceux de la pauvreté ou du mal-logement. L'état et la qualité de nombreuses résidences poussent ces étudiants à s'orienter vers le privé, quitte à aggraver leur situation économique et celle de leurs parents. La crise sanitaire a mis en exergue les difficultés diverses et nombreuses rencontrées par les étudiants ultramarins en Hexagone. Ils sont de plus en plus nombreux à se tourner vers des associations de solidarité pour pallier le manque d'accompagnement des services de l'État et les difficultés à trouver un logement étudiant, alors même qu'ils sont prioritaires à niveau de bourse égal. Mme la députée demande à Mme la ministre d'entreprendre les démarches pour la mise en place d'un plan d'accompagnement de chaque étudiant ultramarin faisant le choix ou étant contraint de quitter son territoire. Elle demande également à ce que les différents CROUS du pays travaillent à mettre en place des conditions d'accueil dignes. Cela implique un travail de lutte contre une insalubrité dénoncée par de nombreux syndicats étudiants. Elle souhaite connaître les perspectives à ce sujet.